

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 13 FEVRIER 2024 -

DÉCISION N° 24 - 02 - 005

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 21 décembre 2023 s'est réuni le mardi 13 février 2024 à partir de 8 heures 30 au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents:

- Fabienne PERRIN (vice-présidente)
- Pierre DEVEDEUX (vice-président)
- Luc FRANCOIS (vice-président)
- Nicole PEYCELON (membre du bureau)

Excusé:

Georges ZIEGLER (Président)

Décision 5 : L'avenant n°1 de prolongation du marché maintenance des portails et portes sectionnelles du SDIS de la Loire.

Les prestations du marché concernent la mise en œuvre de la maintenance préventive, corrective et curative des portails et portes sectionnelles des différents sites gérés par le SDIS 42. Les lieux d'intervention seraient les suivants :

- Le Centre départemental d'incendie et de secours (CDIS) de la Loire, 8 rue Chanoine Ploton, 42000 SAINT-ETIENNE.
- Les 72 centres situés dans le Département de la Loire, que gère le SDIS 42.

L'enjeu majeur de ce marché est de maintenir en parfait état de fonctionnement portails et portes sectionnelles du SDIS 42 afin de garantir l'activité opérationnelle des secours. Toute défaillance étant de nature à remettre en cause le départ des secours et/ou la sécurité des personnes et des biens, le titulaire est tenu à des obligations de résultat.







Afin d'assurer la maintenance des portails sectionnels dans les meilleures conditions et de pouvoir réaliser l'ensemble des vérifications règlementaires, il est proposé de prolonger le marché en cours d'une durée de 3 mois 1/2 supplémentaires afin de couvrir la totalité du 1^{er} semestre de l'année 2024, soit jusqu'au 30 juin 2024. Dans l'attente du lancement de la prochaine consultation les conditions techniques et tarifaires seront identiques jusqu'à la fin de la présente prolongation.

Cette dernière, d'une durée de trois mois et demi, représenterait ainsi une augmentation du montant du marché global de l'ordre de 14 629,32 € TTC soit 7,22 %.

La commission d'appel d'offres a examiné ce dossier en séance du 8 février 2024.

Vu le rapport présenté par le Président, le bureau prend la décision suivante :

Article unique:

Le bureau du Conseil d'administration approuve le projet d'avenant n°1 de prolongation du marché de maintenance des portails et portes sectionnelles du SDIS de la Loire ci-joint et autorise le Président à signer ledit document.

Décision adoptée à l'unanimité.

Pour le Président et par délégation, La 1^{ère} vice-présidente du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Loire

Fabienne PERRIN